



**COMPTE RENDU DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE
du 26 novembre 2018**

Le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bourges s'est réuni le Lundi 26 novembre 2018, à 18 heures, dans les locaux de Bourges Plus, Salle de Conférences, 6 rue Maurice Roy à Bourges, sur convocation préalable de M. Pascal BLANC, Président, adressée le 19 novembre 2018 et affichée le 19 novembre 2018. La séance est présidée par M. Pascal BLANC.

Étaient présents :

M. Pascal BLANC	Président,
M. Aymar de GERMAY	1 ^{er} Vice-Président,
M. Daniel BEZARD	2 ^e Vice-Président,
Mme Marie-Christine BAUDOUIN	3 ^e Vice-Présidente,
M. Gérard SANTOSUOSSO	4 ^e Vice-Président,
M. Yvon BEUCHON	5 ^e Vice-Président,
M. Patrick BARNIER	6 ^e Vice-Président,
Mme Bernadette GOIN	7 ^e Vice-Présidente,
Mme Corinne SUPLIE	8 ^e Vice-Présidente,
M. Daniel GRAVELET	9 ^e Vice-Président,
M. Rodolphe BESTAZZONI	10 ^e Vice-Président,
M. Robert HUCHINS	11 ^e Vice-Président,
M. Denis POYET	12 ^e Vice-Président,
M. Bernard BILLOT	13 ^e Vice-Président,
M. Alain MAZE	14 ^e Vice-Président,
Mme Catherine VIAU	15 ^e Vice-Présidente,
Mme Véronique FENOLL	1 ^{er} Membre du Bureau,
M. Philippe MOUSNY	Maire-Adjoint, délégué aux Travaux et à l'Accessibilité, à la Ville de Bourges. (à titre consultatif).

Était excusé :

M. Martial REBEYROL	Maire-Adjoint, délégué à l'Urbanisme à la Ville de Bourges. (à titre consultatif).
---------------------	--

Était absent :

M. Philippe MERCIER	2 ^e Membre du Bureau.
---------------------	----------------------------------

Administration :

M. Christophe DURAND	Directeur de Cabinet,
M. David VIGOUROUX	Directeur Général des Services,
Mme Véronique MATHIAS	Directrice Générale Adjointe de l'Aménagement et Territoire,
M. Didier GARCIA	Directeur Général Adjoint auprès des Services à la Population,
M. Christophe BERNARD	Directeur Général Adjoint Ressources Humaines,
M. Gilles METTI	Directeur des Finances,
M. Pierre GUILLAMO	Chargé de Mission auprès du Directeur Général des Services,
Mme Florence PERRIN	Assistante du Chef du Service des Assemblées,
Mme Carole BERNARD	Directrice du Développement Territorial,
Mme Laurence AUGIER	Responsable Archéologie Préventive.

M. Rodolphe BESTAZZONI est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures.

Approbation du compte rendu du Bureau Communautaire du lundi 12 novembre 2018

Rapporteur : M. Pascal BLANC

Les membres du Bureau Communautaire approuvent le compte rendu à l'unanimité.

1. Location longue durée de véhicules - Appel d'offres ouvert

Rapporteur : M. Pascal BLANC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que les services de la Communauté d'Agglomération de Bourges doivent disposer de moyens de transports pour permettre à leurs agents de remplir leurs missions.

Considérant que le marché actuel se termine le 11 mai 2019.

Considérant qu'une consultation des entreprises spécialisées est donc nécessaire pour la location longue durée de véhicules, il est proposé de lancer un marché sous la forme d'un appel d'offres ouvert par des accords cadres à bons de commande (avec minimum et maximum en quantité), pour une durée de 48 mois.

Considérant que les quantités estimatives de cette opération pour quatre années sont les suivantes :

Lot	Objet	Montant HT
1	Location longue durée Berline Compacte segment C thermique (diesel) - VP 4 ou 5 portes, 4 ou 5 places Quantité minimum : 2 Quantité maximum : 3	Valeur estimée minimum : 25 000 € Valeur estimée maximum : 40 000 €
2	Location longue durée Berline Break segment C thermique (diesel) - VP 4 ou 5 portes, 4 ou 5 places Quantité minimum : 2 Quantité maximum : 3	Valeur estimée minimum : 25 000 € Valeur estimée maximum : 40 000 €
3	Location longue durée Berline segment B thermique (essence) - VP 4 ou 5 portes, 4 ou 5 places Quantité minimum : 2 Quantité maximum : 3	Valeur estimée minimum : 25 000 € Valeur estimée maximum : 40 000 €
4	Location longue durée Berline segment B thermique (diesel) - VP 4 ou 5 portes, 4 ou 5 places Quantité minimum : 2 Quantité maximum : 3	Valeur estimée minimum : 25 000 € Valeur estimée maximum : 40 000 €
5	Location longue durée Berline segment B hybride - VP 4 ou 5 portes, 4 ou 5 places, Quantité minimum : 30 Quantité maximum : 35	Valeur estimée minimum : 290 000 € Valeur estimée maximum : 350 000 €
6	Location longue durée Berline segment B électrique - VP 4 ou 5 portes, 4 ou 5 places, Quantité minimum : 9 Quantité maximum : 11	Valeur estimée minimum : 135 000 € Valeur estimée maximum : 180 000 €
7	Location longue durée Fourgonnette VU thermique, 2 ou 3 places Quantité minimum : 32 Quantité maximum : 37	Valeur estimée minimum : 340 000 € Valeur estimée maximum : 400 000 €
8	Location longue durée Fourgonnette VP thermique, 5 ou 6 portes, 5 places Quantité minimum : 7 Quantité maximum : 9	Valeur estimée minimum : 70 000 € Valeur estimée maximum : 95 000 €

Monsieur Pascal BLANC rapporteur entendu, le Bureau Communautaire après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'approuver la passation de ces accords-cadres ;
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à lancer la consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert pour la location de longue durée de véhicules ;
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à prendre toute décision dans le cadre de la passation de ces accords-cadres ;
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer les accords-cadres correspondants, ainsi que tous les pièces s'y rapportant et à en suivre l'exécution.

2. Archéologie - Demande de subvention auprès de la DRAC Centre-Val de Loire - Exposition des résultats de la fouille « ZAC Avaricum »

Rapporteur : M. Gérard SANTOSUOSSO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le 12 décembre 2016, le service d'archéologie préventive a obtenu le renouvellement de son agrément en qualité d'opérateur d'archéologie préventive par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Considérant que dans le cadre de ses missions de valorisation, le service d'archéologie préventive est amené à concevoir des expositions en rapport avec ses découvertes et ses recherches et qu'il prévoit de présenter au public de juin à décembre 2019 au Musée du Berry à Bourges, une exposition temporaire intitulée « Un quartier au fil du temps, au fil de l'eau : les découvertes des fouilles de la ZAC Avaricum ».

Cette exposition restituera au grand public les résultats de la fouille préventive de la ZAC Avaricum à Bourges. Le public sera amené à découvrir l'émergence et la mutation du quartier « Mirebeau » au Moyen Âge (13^e-15^e siècles) tout en appréciant la démarche scientifique des archéologues.

Le coût global de l'exposition est estimé à 66 265 € HT (personnels Bourges Plus inclus), et sera portée au BP 2019. Une subvention est susceptible d'être accordée par l'Etat (DRAC Centre-Val de Loire), dont la Commission Territoriale de la Recherche Archéologique se réunira en janvier 2019.

Le plan prévisionnel de financement est détaillé ci-dessous :

Dépenses	Financier	Montant
Rémunération des personnels (3 agents)	Bourges Plus	33 694.00 € HT
Rémunérations intermédiaires et honoraires	Bourges Plus	14 571.00 € HT
Achats matières et fournitures	Bourges Plus	17 000.00 € HT
Prestations de services	Bourges Plus	1 000.00 € HT
Total des Dépenses		66 265.00 € HT

Recettes	Financier	Montant
Subvention	Direction Régionale des Affaires Culturelles Centre-Val de Loire	7 787.00 € HT
Location	Ville de Bourges	8 500.00 € HT
Mécénat	En cours de recherche	10 000.00 € HT
Fonds propres	Bourges Plus	39 978.00 € HT
Total des Recettes		66 265.00 € HT

Monsieur Gérard SANTOSUOSSO rapporteur entendu, le Bureau Communautaire après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'exposition des résultats de la fouille " ZAC Avaricum ", d'un montant de 66 265 € ;
- d'autoriser M. le Président à solliciter la subvention auprès de la DRAC Centre-Val de Loire pour l'année 2019 ;
- d'autoriser M le Président ou Monsieur le Vice Président délégué à signer le dossier de demande de subvention, ainsi que tous les documents et pièces se rapportant à cette délibération.

Arrivée de Madame BAUDOUIN

3. Appel d'offres ouvert pour la collecte des déchets ménagers en porte à porte

Rapporteur : M. Yvon BEUCHON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le marché de collecte des déchets ménagers en porte à porte arrive à expiration le 30 juin 2019.

Il convient de prévoir le lancement d'une nouvelle consultation sous forme d'un appel d'offres ouvert afin de confier cette prestation à un opérateur économique.

La prestation consiste à :

- Collecter en porte à porte les déchets ménagers (ordures ménagères et emballages ménagers) sur tout le territoire de Bourges Plus. Cela représente annuellement environ 21 800 tonnes d'Ordures Ménagères résiduelles et plus de 3 000 tonnes de Déchets d'Emballages Ménagers (RPQS 2017) ;
- Collecter les déchets des marchés alimentaires de la Ville de Bourges ;
- Collecter les déchets du Printemps de Bourges ;
- Assurer des prestations ponctuelles de fourniture de bacs roulants pour des manifestations, de lavages.

En raison des variations tendanciennes de tonnages (baisse des Ordures ménagères, hausse des emballages), les rémunérations de ce type de prestation se font désormais au forfait.

La durée du marché serait de 5 ans jusqu'au 30 juin 2024, avec une possibilité de prolongation de 2^{es} ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026 pour un montant estimé annuel de 3 300 000 € H.T.

Le montant total sur la durée du marché, prolongation incluse, s'élève à 24 750 000 € HT.

Monsieur Yvon BEUCHON rapporteur entendu, le Bureau Communautaire après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'autoriser M. le Président ou son représentant à lancer la présente consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert pour la collecte des déchets ménagers en porte à porte ;
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à prendre toute décision dans le cadre de la procédure de consultation ;
- d'autoriser M. le Président ou son représentant, à signer le marché correspondant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant, et à en suivre l'exécution.

4. Convention de rejet de l'établissement MICHELIN

Rapporteur : M. Alain MAZÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que l'établissement MICHELIN possède deux points de rejets dans le collecteur public d'assainissement conventionnés depuis le 27 octobre 2000.

La présente convention concerne le point de rejet situé rue des Deux Ponts et dénommé « Cantine ».

Compte tenu de la stabilité de la qualité des rejets depuis le conventionnement, il est proposé d'établir une nouvelle convention sur les mêmes fréquences d'autosurveillance.

Cette nouvelle convention est conclue pour une durée de TROIS ans.

Monsieur Alain MAZÉ rapporteur entendu, le Bureau Communautaire après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver la présente convention de rejets de l'Etablissement Michelin ;
- d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer celle-ci et toute pièce s'y rapportant.

5. Convention spéciale de déversement des eaux usées de l'établissement MBDA dans les infrastructures d'assainissement de Bourges Plus

Rapporteur : M. Alain MAZÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que les rejets d'eaux industrielles de l'établissement MBDA à Bourges font l'objet d'une convention de rejet depuis 1997.

MBDA conservant un rejet d'eaux industrielles et l'activité de l'établissement restant stable, il est proposé d'établir une nouvelle convention sur les bases de l'ancienne convention.

La durée de cette nouvelle convention est portée à CINQ ans contre TROIS ans auparavant.

Monsieur Alain MAZÉ rapporteur entendu, le Bureau Communautaire après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

d'approuver la présente convention de rejets des eaux usées de l'Etablissement MBDA et d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer celle-ci et toute pièce s'y rapportant.

6. Convention spéciale de déversement des eaux usées du Centre Hospitalier Jacques Cœur dans les infrastructures d'assainissement de Bourges Plus

Rapporteur : M. Alain MAZÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il y a lieu d'examiner le renouvellement de la convention de déversement entre Bourges Plus et le Centre Hospitalier Jacques Cœur, afin d'assurer une continuité d'acceptation de l'effluent dans les infrastructures publiques.

Il convient dans cette nouvelle convention de maintenir la fréquence trimestrielle d'analyse du paramètre « chlorures » et d'espacer la fréquence d'analyse des paramètres « graisse » et « conductivité », passant d'une fréquence trimestrielle à une fréquence annuelle.

La validité de cette nouvelle convention est portée à CINQ ANS.

La présente convention de déversement fixe les nouvelles modalités techniques et financières de la collecte, du transport et du traitement des eaux usées du Centre Hospitalier Jacques Cœur à la station d'épuration de Bourges.

Monsieur Alain MAZÉ rapporteur entendu, le Bureau Communautaire après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

d'approuver la présente convention de rejets du Centre Hospitalier Jacques Cœur et des infrastructures et d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer celle-ci et toute pièce s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 18 heures 10.

Fait à Bourges, le 27 novembre 2018

 **Président,**

Pascal BLANC

Les présentes délibérations sont susceptibles de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au Représentant de l'Etat et de leur publication ou de leur notification.